## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

## L'an deux mil VINGT TROIS Le 19 Janvier à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu Sous la présidence de Monsieur René VALORGE Date de la convocation : 12 Janvier 2023

Présents: M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, M. GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, M LACROIX Jérémie, Mme PONCET Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M VAGINAY Laurent, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme LARDET Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 34

Nombre de votants : 39

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme BOURNEZ Christine, Mme FEJARD Carole, M BUTAUD Jean Charles, M LOMBARD Jean Marc, Mme DUGELET Isabelle (remplacée par M VAGINAY Laurent), Mme VAGINAY Hélène, M LE PAGE Clément.

Pouvoirs: Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean Luc, Mme FEJARD Carole à M DURANTIN Michel, M BUTAUD Jean Charles pouvoir à M CHIGNIER Bernard, M LOMBARD Jean Marc pouvoir à M VALORGE René, Mme VAGINAY Hélène à M DUBUIS Pascal.

Election d'un secrétaire de séance : M CHIGNIER Bernard, (Belleroche)

## N°2023/N°003

## OBJET: AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES INVESTISSEMENTS DANS LA LIMITE DE 25 % DES INVESTISSEMENTS BUDGETES EN 2023

Après avoir exposé les programmes d'investissement 2023, Monsieur le Président explique que dans l'attente du vote des budgets primitifs 2023, le Conseil Communautaire peut autoriser le Président à engager, liquider et mandater les investissements dans la limite de 25 % des investissements budgétés en 2022 (article L 1612-1 du CGCT).

Un programme existant concernant le matériel informatique ne bénéficiera pas de restes à réaliser suffisants pour permettre le paiement de facture d'acquisition de matériels de projection pour les salles de réunions avant le vote du budget à la mi-mars, or une installation est à programmer dans les prochaines semaines.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

 Autorise le Président à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des investissements budgétés en 2023 comme suit : Programme 65 budget principal : 21838-65 : + 13 000 €, en plus des restes à réalisés reportés en 2023.

Le secrétaire de séance Représentant de la commune De Belleroche M Bernard CHIONIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20230119-N2023-003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/01/2023

Le Président de la Communauté De Communes

M René VALOR